



CENTRE - VAL DE LOIRE

Compte-rendu du Conseil d'Administration
de l'Aract Centre-Val de Loire
du 10 avril 2017

Le 10 avril 2017, les Administrateurs se sont réunis à l'Aract Centre-Val de Loire sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2017
- Arrêté des comptes de l'exercice 2016
- Convocation de l'Assemblée Générale
- Dialogue de gestion avec l'Anact
- Recrutements dans l'équipe opérationnelle
- Questions diverses
- Calendrier prévisionnel des réunions statutaires 2017

Sont présents ou représentés :

Administrateurs titulaires :

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| Monsieur BIDEZ | CFDT |
| Monsieur COUTON | MEDEF |
| Monsieur DAVIET | CPME |
| Monsieur GONTARD | CFE-CGC |
| Madame GUILLAUT | U2P |
| Monsieur OUDIANE | MEDEF représenté par Monsieur COUTON |
| Monsieur PELE | FO |
| Monsieur ROSSIGNOL | CFTC |

Administrateurs suppléants :

| | |
|-----------------|------|
| Monsieur ALLER | CFTC |
| Monsieur TOMASI | U2P |

Sont absents excusés

Administrateurs titulaires:

| | |
|-------------------|-------|
| Monsieur HODIMONT | MEDEF |
| Monsieur PERON | CGT |

Administrateurs suppléants :

| | |
|--------------------|---------|
| Monsieur DUCEAU | CPME |
| Monsieur FRODEFOND | CFE-CGC |
| Madame GHERISSI | MEDEF |
| Monsieur JARRY | FO |

CCFD 1/5

Monsieur MEYNENT
Madame PAC
Madame PETIT

MEDEF
CFDT
MEDEF

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME
Madame LE TOUCHE

Assistante de l'Aract Centre Val de Loire
Directrice de l'Aract Centre Val de Loire

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présente ou représentée, le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du PV du précédent CA

Le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2017.

Aucune remarque ou modification n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Arrêté des comptes de l'exercice 2016

Le Président accueille Monsieur PANTEIX, collaborateur du Cabinet KPMG, et lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil d'Administration.

Monsieur PANTEIX présente tout d'abord les excuses de Monsieur BLAIS, expert-comptable de l'association, qui n'a pu se rendre disponible pour la réunion de ce jour, initialement prévue le 20 mars 2017.

Le Président informe les Administrateurs que la réunion initiale évoquée a dû en effet être décalée, les comptes de l'exercice 2016 ne paraissant pas complètement finalisés. Il regrette que ce dysfonctionnement ait eu des répercussions sur l'articulation du mode de fonctionnement habituel du Conseil d'Administration, tant pour les Administrateurs que pour l'expert-comptable pour lesquels trouver rapidement une date disponible n'a pas été aisé.

Monsieur PANTEIX précise que la décision prise le vendredi 17 mars 2017 de reporter la réunion programmée le lundi 20 mars 2017 relève de la responsabilité de l'Aract ; KPMG étant prêt à présenter le bilan comptable 2017 à la date prévue.

Madame LE TOUCHE souligne que le Commissaire aux comptes a décelé une erreur de traitement au niveau d'une subvention qui ramène l'excédent, initialement énoncé à hauteur de 40 000 €, à 12 000 € et que Madame DELORME a émis plusieurs questionnements, suivis de modifications, notamment sur les produits et leur affectation en comptabilité analytique dans un document reçu le vendredi après-midi pour la réunion du lundi. Face à cette situation, après avoir été alerté par Madame LE TOUCHE, le Président a décidé de décaler la présentation des comptes de l'exercice 2016.

Monsieur PANTEIX fait part que suite à la réunion entre KPMG et Mesdames LE TOUCHE et DELORME du 23 mars 2017, Monsieur BLAIS attendait un appel téléphonique du Président afin d'évoquer la situation. A ce jour, ce contact n'est pas effectif.

Madame LE TOUCHE précise qu'à la fin de cette réunion du 23 mars, elle a évoqué avec Monsieur BLAIS l'envoi prochainement d'un courrier de l'Aract relatif aux dysfonctionnements constatés pendant la préparation de ces bilans 2016 et que ce dernier a proposé sur ce fait d'appeler Monsieur COUTON au téléphone. Elle ajoute qu'avec Monsieur BLAIS, ils avaient convenu d'attendre le retour de cette conversation téléphonique pour l'envoi de ce courrier.

Monsieur PANTEIX prend note des remarques émises en séance et informe le Conseil qu'il les transmettra à Monsieur BLAIS.

Monsieur PANTEIX procède ensuite à la présentation du bilan comptable de l'exercice 2016.

- Effectivement, dans le cadre de sa mission, le Commissaire aux comptes a procédé à un ajustement sur la convention relative au projet FEST, signée en 2016, mais dont le décalage partiel sur 2017 n'avait pas été pris en compte initialement d'où la baisse significative de l'excédent.
- Une provision de 4 000 € a également été intégrée au bilan pour prendre en compte les travaux potentiels de remise en état des locaux du Masséna.
- Le bilan comptable de l'exercice 2016 mentionne donc un excédent à hauteur de 8 273 € contre 34 875 € en 2015.
- En ce qui concerne les prestations, ces dernières enregistrent une légère baisse (44 577 € en 2016 contre 49 381 € en 2015) et un changement d'objet (qualité de vie au travail au lieu de risques psychosociaux).
- Les subventions ont enregistré une augmentation due principalement aux partenariats nationaux développés en région (669 148 € contre 638 220 €) ; les subventions CPER et Anact ayant été globalement à même hauteur sur les 2 années, soit environ 550 000 €. Les produits d'exploitation montrent une stabilité au niveau des ressources (716 645 € contre 709 373 €).
- Les charges d'exploitation enregistrent une hausse (691 148 € contre 678 763 €) qui s'explique principalement par l'accroissement de la publicité avec le développement de l'outil Mésocap (refacturé en partie) et le nouveau site internet, le recours à de l'intérim pour un poste administratif de quelques mois et des frais liés au déménagement de l'association.
- 17 583 € sont mentionnés en engagements à réaliser sur ressources affectées. Il s'agit de fonds dédiés liés à une aide financière perçue sur 2016 de l'Anact pour l'équipement de visioconférence de l'Aract qui sera réalisé en 2017 et au financement perçu en totalité sur 2016 au titre du projet HAS /ARS alors que la réalisation sera effective sur 2016 et 2017.
- Les disponibilités sont en hausse (447 958 € contre 403 260 €). En termes de trésorerie, la situation de l'Aract est largement positive. Le ratio disponibilités/charges d'exploitation est de 7,5 mois de fonctionnement ce qui est, pour une association, plutôt élevé.
- Dans « autres créances » sont enregistrées les subventions à parvenir au titre de l'année 2016 dont le versement du solde sera opéré sur 2017 après justification de la réalisation.
- La hausse des immobilisations intègre les travaux liés aux nouveaux locaux de l'Aract.

Le Président propose au Conseil d'Administration de procéder au vote de l'arrêté des comptes 2016 tels que présentés.

Les comptes sont arrêtés avec un vote à l'unanimité.

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président propose ensuite de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire devant procéder à l'approbation des comptes 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 26 avril 2017 à 14 H 00 dans les locaux de l'Aract. Elle sera suivie d'un Conseil d'Administration.

Le Président remercie, au nom du Conseil d'Administration, Monsieur PANTEIX pour la qualité de sa présentation.

Dialogue de gestion avec l'Anact

Madame LE TOUCHE évoque le dialogue de gestion qui s'est tenu le 15 mars dernier entre l'Anact et l'Aract Centre-Val de Loire par visio-conférence. L'objectif de la réunion s'inscrit dans un processus continu visant à s'assurer en particulier de la bonne exécution des actions menées par l'aract conformément aux termes de la convention entre les deux parties et d'échanger sur les problèmes techniques ou financiers éventuels ; Ces réunions se tiendront désormais deux à trois fois par an. La prochaine est prévue en septembre/octobre 2017.

L'Anact était représentée par Messieurs LANOUZIÈRE (Directeur Général), POZO (Secrétaire Général), COLLOMB (Responsable à l'Anact du suivi financier des Aract). Le Président et la Directrice représentaient l'Aract (le Vice-Président étant retenu par ailleurs).

En préambule, Madame LE TOUCHE informe le Conseil d'Administration de deux départs de l'Anact : Monsieur LANOUZIERE rejoindra l'IGAS mi mai 2017 et Monsieur POZO quittera l'Agence fin mai 2017. Monsieur MERIAUX assurera l'intérim et notamment le processus de mutualisation.

Parmi les points cités dans le compte rendu de ce dialogue de gestion du 15 mars, rédigé par Monsieur POZO (voir présentation jointe), Madame LE TOUCHE souligne les points essentiels suivants :

L'Aract Centre-Val de Loire se démarque particulièrement et ce de façon positive des autres associations sur 2 items : sa situation financière et sa forte implication dans le développement en région des partenariats nationaux. En plus des 5 cités, le projet qu'elle mène actuellement dans la viticulture qui s'inscrit dans le cadre du PRST3, en partenariat notamment avec la Direccte, pourrait peut-être être financé, en complément du CPER, via un partenariat national en cours d'élaboration avec le Ministère de l'Agriculture. L'articulation des financements CPER / partenariats nationaux sur d'autres projets devrait également s'accroître.

En ce qui concerne le point relatif à la stratégie de compensation, le Président s'interroge sur le fait que l'Anact pourrait peut-être ajuster, voire baisser, sa subvention directe à certaines Aracts en fonction de leur participation à des projets nationaux développés en région, ces derniers donnant lieu à des financements spécifiques. Il attire l'attention du Conseil d'Administration sur cette éventualité. Le Vice-Président rejoint les propos du Président. Il souligne de plus que le Ministère a baissé de façon significative sa dotation financière à l'Anact ce qui pourrait à terme générer une répercussion au niveau des Aract.

Le Président revient sur les partenariats nationaux. Si le fait de participer à ces derniers lui semble important, il appelle cependant à la vigilance. Il rappelle que l'objet premier de l'association est la prise en compte des préoccupations des partenaires régionaux et notamment des financeurs tels que le Conseil Régional et la Direccte. Elle se doit de faire attention à ne pas se détourner de sa mission première : être à l'écoute du tissu économique local. Il souligne tout particulièrement que la collaboration étroite menée depuis des années avec ces partenaires permet aujourd'hui une bonne connaissance de leurs préoccupations et laisse une certaine maîtrise au Conseil d'Administration pour piloter l'activité de l'Aract afin de répondre à ces dernières. Il souhaite que les contacts avec ces partenaires soient multipliés pour développer de nouveaux projets régionaux afin de ne pas s'inscrire seulement en acteur de déclinaison de projets nationaux. Dans le cas contraire, le Conseil d'Administration au sein de l'Aract n'aura plus lieu d'exister car il n'aura plus la maîtrise de l'activité de l'association.

Le Vice-Président appelle aussi à la vigilance. Même si les partenariats nationaux développés en région peuvent être une chance, notamment au niveau financier, l'Aract Centre-Val de Loire se doit d'être innovante et agitatrice d'idées au niveau régional. Il conclut en soulignant que si l'Aract intervient dans la fonction publique, dans des grands groupes, l'objet même de l'association est d'être très présente dans le secteur privé.

Au niveau des engagements, l'Anact a noté que l'Aract Centre-Val de Loire n'avait pas de jours opérationnels disponibles pour d'autres partenariats mais que ses priorités pouvaient être reconsidérées. Le Président rappelle que la programmation 2017 a été construite en tenant compte des préoccupations des partenaires financeurs régionaux, présentée en Comité d'Orientations et validée par le Conseil d'Administration. Il demande à Madame LE TOUCHE que toute nouvelle action soit au préalable présentée et soumise au Conseil d'Administration.

Enfin, sur le dernier point (faire réseau et tout particulièrement la participation des salariés aux journées réseau) Madame LE TOUCHE informe les Administrateurs que toute l'équipe (à l'exception d'une collaboratrice en congé) sera présente ainsi que le Vice-Président. Les salariés nouvellement recrutés seront également mobilisés.

Pour conclure sur le sujet, le Président relève que cette réunion s'est globalement bien passée. Elle aurait cependant mérité d'être davantage préparée en amont avec notamment la transmission au préalable de l'ordre du jour et ce dans un souci de meilleure efficacité et de remontée des propres idées de l'Aract.

Recrutements dans l'équipe opérationnelle

Madame LE TOUCHE informe les Administrateurs que les recrutements décidés par le Conseil sont à ce jour effectués. Pour le recrutement de l'assistante administrative et comptable, elle a fait appel à Pluralis, un groupement d'employeurs qui a réalisé une pré-sélection de 4 candidatures. Madame LE TOUCHE a ensuite reçu 3 des 4 candidates pré-sélectionnées avec Madame DELORME.

Pour le recrutement des deux chargés de mission, Madame LE TOUCHE a passé des annonces à l'APEC et sur le site internet de l'ANACT, puis a réalisé une pré-sélection de 6 candidats dont 5 se sont présentés. Les 5 candidats présélectionnés ont été reçus par Madame LE TOUCHE et Monsieur LEFAUCHEUX. Deux candidats ont été retenus.

Le Président ajoute qu'il a ensuite reçu les trois personnes pressenties pour valider les choix.

Madame LE TOUCHE présente ensuite de façon synthétique les parcours et les missions des nouveaux collaborateurs (voir document de présentation joint) :

- Géraldine MANGENOT recrutée au poste d'Assistante administrative et comptable en CDI mi-temps.

- Claire MONTAY et Ludovic MBADINGA recrutés en qualité de Chargés de Mission en CDD d'un an.

Questions diverses

- Monsieur ROSSIGNOL souhaiterait avoir des informations sur les fusions des différentes Aract. Madame LE TOUCHE précise qu'elle n'a pas échangé récemment sur le sujet avec ses homologues, cependant elle fait part que le réseau bouge avec le départ de Directeurs ou Directrices et le recrutement de plusieurs Chargés de Mission. Pour répondre à Monsieur ROSSIGNOL, Monsieur BIDEET précise que certaines Aract ont réalisé de vraies fusions. Il cite par exemple la région Normandie qui regroupe les 2 Aract (Haute-Normandie et Basse-Normandie) et dont le rapprochement s'est bien passé. D'autres fusions se révèlent plus difficiles (par exemple Nouvelle Aquitaine qui regroupe trois Aract) Il cite enfin la région Auvergne-Rhône-Alpes. ARAVIS (association basée en Rhône-Alpes) qui a changé d'appellation pour prendre le nom d'Aract avec l'idée d'être plus performante pour les autres Aract, peut-être dans la perspective de la mutualisation des Aract dont elle assure, pour certaines, le suivi de la gestion financière et comptable ; ce sujet ayant déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil.
- Madame LE TOUCHE propose au Conseil d'Administration deux projets qui pourraient être présentés lors de la réunion du 26 avril 2017 :
 - Maintien dans l'emploi des seniors par Catherine COQUILLAT
 - Maladies chroniques et évolutives par Sophie MOUNIER.
 Les Administrateurs retiennent le deuxième thème.
- Monsieur TOMASI informe le Conseil d'Administration de la création de l'U2P Centre-Val de Loire en date du 27 mars 2017. Cette nouvelle entité regroupe l'UPA et l'Union des professions libérales.

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions statutaires 2017

Après étude des différents agendas, un Conseil d'Administration aura lieu le 18 septembre 2017 à 14 H00 à l'Aract.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président.

Prochaines réunions statutaires 2017

- 26 avril 2017 : 14H00 Assemblée Générale Ordinaire à l'Aract suivie d'un Conseil d'Administration
- 21 Juin 2017 : 14 H 00 Conseil d'Administration à l'Aract
- 18 septembre 2017 : 14 H 00 Conseil d'Administration à l'Aract
- 05 octobre 2017 : Matin Comité d'Orientation – après midi Conseil d'Administration (lieux à déterminer ultérieurement).

